

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 974-249740101-20250701-2025_072_BC_7-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2025_072_BC_7
Annulation de la délibération du
bureau communautaire
N°2024_066_BC_4 du 11 juillet 2024
portant sur la validation de la
candidature et la conclusion d'un bail
à construction

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Irchad OMARJEE
- Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR -
Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Olivier HOARAU - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel
PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
24 juin 2025

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
07/07/2025

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme
Denise DELAVANNE procuration à Mme Mélissa COUSIN - Mme Laetitia
LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2025

AFFAIRE N°2025 072 BC 7 : ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE N°2024_066_BC_4 DU 11 JUILLET 2024 PORTANT SUR LA VALIDATION DE LA CANDIDATURE ET LA CONCLUSION D'UN BAIL À CONSTRUCTION

Le Président de séance expose :

1/ Contexte

La [REDACTED] est spécialisée dans la collecte, le lavage, le conditionnement et la redistribution d'emballages en verre.

Par délibération n°2024_066_BC_4 du 11 juillet 2024, le Territoire de l'Ouest a attribué la parcelle BK 135 de 3 134 m² à la [REDACTED] et approuvé la conclusion d'une promesse de bail de 18 mois, suivie d'un bail à construction de 30 ans (loyer annuel de 15 670 € HT).

Un courrier de notification d'attribution de la parcelle a été adressé à [REDACTED] le 22 juillet 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la promesse de bail, des échanges ont été engagés entre les services du Territoire de l'Ouest, l'office notarial et ladite société.

Lors de la proposition de signature de la promesse de bail, Mme Le Picard nous a informé qu'elle n'était pas en mesure de signer l'acte.

Le 17 mars 2025, la [REDACTED] a adressé un courrier au Territoire de l'Ouest sollicitant un report de la signature de l'acte, suite au désengagement de ses partenaires industriels [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] de leur participation financière, afin de rechercher de nouveaux investisseurs (cf. annexe).

Une réunion s'est tenue le 25 mars 2025 entre les représentants du Territoire de l'Ouest et la société, au cours de laquelle cette dernière a confirmé le retrait des trois industriels partenaires.

Le 1er avril 2025, la société a officiellement renoncé à l'acquisition de la parcelle BK 135 ainsi qu'au projet de création d'un centre de lavage mutualisé (cf. annexe).

En conséquence, la parcelle BK 135 n'est plus attribuée à la [REDACTED] et sera donc remise en commercialisation. La [REDACTED] pourra, si elle le souhaite, participer à un futur appel à projets, sans garantie toutefois quant à une nouvelle attribution.

2/ Annulation de la délibération n°2024 066 BC 4 du 11 juillet 2024

Au regard des éléments exposés, il convient pour le Territoire de l'Ouest de procéder à l'annulation de la délibération n°2024_066_BC_4 du 11 juillet 2024, relative à l'attribution de la parcelle BK 135 située au sein de la ZAC Environnement secteur Ecoparc, à la [REDACTED]

Il est également proposé de valider la remise en commercialisation de ladite parcelle, d'une superficie de 3 134 m² au sein de la ZAC Environnement Secteur Ecoparc, sur la commune de Le Port.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 19/06/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 12/06/2025.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- ANNULER la délibération n°2024_066_BC_4 du 11 juillet 2024, portant sur la validation de la candidature et la conclusion d'une promesse de bail à construction avec la [REDACTED] sur la parcelle BK 135 ;

- APPROUVER la remise en commercialisation de la parcelle BK 135 – ZAC Environnement, secteur Ecoparc – Le Port, d'une superficie de 3 134 m².

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président